

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2016

PRÉSENTS : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, SEYVE, GUILLAUD, FOROT, FAIVRE-PIERRET – TERRIER – CHEVALLET

Mmes COLLOMB, GARIN, GUINET, VERRIER

ABSENTES EXCUSÉES : Mme CURTO (pouvoir M.ORTIZ) ; Mme VALLA, Mme ZIMMERMANN.

Ordre du jour :

- démission et remplacement M. Henri PRIETO
- Modification tableau des commissions
- Foncier aménagement village
- Foncier musée
- Désignation délégués comité pilotage musée
- CAPV règlement ordures ménagères
- CAPV implantation borne électrique – participation communale
- CAPV convention culture
- Modification régime indemnitaire des agents
- Création poste agent maîtrise
- Avenant convention AURG-PLU
- Jury criminel
- Choix feu d'artifice
- Remboursement arrhes
- Recrutement MNS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le dernier compte rendu ; le Conseil approuve à l'unanimité.

DÉMISSION ET REMPLACEMENT DE M. Henri PRIETO

Suite à la démission de M. PRIETO de son mandat de conseiller municipal à compter du 1^{er} avril 2016, Monsieur le Maire propose d'installer M. Franck TERRIER, issu de la même liste.

Le Conseil Municipal prend acte de ce changement.

MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS

Suite au départ de M. PRIETO, le Maire et les adjoints ont établi un nouveau tableau de répartition des membres du Conseil dans les commissions ; ce tableau

est présenté et sollicite quelques réactions. Monsieur le Maire précise que des modifications peuvent y être apportées.

FONCIER AMÉNAGEMENT VILLAGE - FONCIER MUSÉE

La CAPV a présenté un bilan très théorique des dépenses d'investissement concernant le cœur du village ; ce bilan doit déterminer sa participation financière dans le cadre d'un projet structurant. N'ayant pas encore tous les éléments, la commune se réserve le droit de revoir et d'étudier les propositions.

Concernant le foncier du Musée, la CAPV l'estime à un prix entre 12 000 et 21 000 €.

M. FAIVRE-PIERRET demande que chaque conseiller puisse avoir un dossier complet.

Monsieur le Maire et Monsieur SEYVE poursuivent les négociations.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AUX COMITÉ TECHNIQUE ET DE PILOTAGE DU MUSÉE

- Comité Technique : Daniel SEYVE
- Comité de Pilotage : Daniel SEYVE, Janine GARIN

CAPV RÈGLEMENT ORDURES MÉNAGÈRES

L'implantation de dispositifs de points de regroupement enterrés (ou semi-enterrés) pour la collecte des ordures ménagères, souhaitée par les communes du Pays Voironnais et les aménageurs, doit être réalisée dans le cadre d'une convention entre la CAPV et les communes afin de garantir une installation et un fonctionnement optimisés de ce dispositif.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

CAPV - IMPLANTATION BORNE ÉLECTRIQUE

Le SEDI (Syndicat des énergies du Département de l'Isère) souhaite mettre en place un service comprenant la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

La Communauté du Pays Voironnais a été sollicitée afin de coordonner le choix des implantations de ces infrastructures ; 18 ont été retenues dont Paladru.

Le coût de l'investissement pour la commune est de 1 800 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer ; la proposition est adoptée par 9 voix pour, deux contre et une abstention. Reste à choisir le lieu d'implantation.

CAPV - CONVENTION CULTURE

L'EPCC Grand Angle assure depuis 2013 le portage financier des projets culturels liés à la lecture en milieu rural depuis la dissolution du SIVU culturel de la Valdaine.

En conséquence, il y a lieu de signer une convention de partenariat permettant au Grand Angle de procéder à l'appel à financement pour les projets « Livres en mains » et « Mille an sont comme un jour ».

Coût pour la commune : 905.88 € pour 2016

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Une modification dans les attributions du régime indemnitaire et du maintien des avantages acquis par agents a été décidée par l'Etat.

Le Conseil Municipal adopte ces modifications à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Le Centre de Gestion a arrêté sa liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise ; Monsieur Serge GUINET est nommé à la date du 15 avril 2016 pour un effet au 01-05-2016.

Monsieur de Maire demande l'accord du Conseil Municipal qui, après délibération, décide la création d'un poste d'agent de maîtrise et la nomination à ce poste de Monsieur Serge GUINET.

AVENANT À LA CONVENTION AURG

L'AURG, chargée de l'élaboration et notre nouveau PLU, demande à la commune la signature d'un avenant à la convention cadre pour la facturation de frais supplémentaires à hauteur de 1 520 €.

Malgré quelques « réticences », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

JURY CRIMINEL

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois personnes inscrites sur la liste électorale pour faire partie du jury d'assises.

Sont nommés :

Madame Séverine CHARLES
Monsieur Gilchrist BOUKARI
Madame Laura GOUDARD

FEU D'ARTIFICE

Madame VERRIER présente deux propositions quelque peu équivalentes. Celle de la Société SPE est retenue.

REMBOURSEMENT D'ARRHES

Monsieur MIN KIM demande le remboursement arrhes versées pour la location de la salle Pallas en juin 2016 et suite à son désistement.

Compte tenu que la Commune a reloué la salle à cette même date, le Conseil Municipal décide de faire un geste et de procéder au remboursement au profit de M. MIN KIM.

RECRUTEMENT DES M.N.S.

Pour la prochaine saison d'été, le recrutement des MNS a été effectué. Sont retenus :

Yannis KABILE
Laurie PASSERINI
David MOUTON
Alain NATRELLA

QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé de remettre en vente la cure de Paladru en mettant une annonce sur plusieurs supports.

Nouvelle association à Paladru : HARPE DÉTOUR
Elle donnera des cours de harpe et aussi des concerts.

Monsieur MILAN, concessionnaire du restaurant de la plage, arrêtera son activité fin 2016. La commune va devoir lancer un appel d'offres pour le remplacer.

Voirie : Monsieur FOROT précise que les travaux de sécurisation entre La Truitière et l'ancienne épicerie commenceront le 9 mai et devraient durer un mois et demi. La réfection de la voirie montée de l'Ayetaz vont également commencer.

Monsieur ORTIZ signale que les jeux de la plage sont en mauvais état.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.